



SISE Newsletter Aviation Security

BAZL SISE-2013-02

06 juin 2013

SISE est l'abréviation désignant la section Mesures de sûreté de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC).
<http://www.bazl.admin.ch/org/organisation/index.html?lang=fr>

Introduction:

La section Mesures de sûreté a décidé de publier une newsletter tous les deux mois. La présente newsletter vous informe de ce qui suit.

Exigences légales:

Vérification des antécédents des nouveaux collaborateurs: l'extrait du casier judiciaire et un CV sans trous doivent être disponibles au premier jour de travail du nouveau collaborateur concerné. L'entreprise est libre de confier ces formalités au service des ressources humaines ou au responsable de la sûreté. Une mention à ce sujet doit figurer dans le programme de sûreté.

Le modèle de programme de sûreté pour agents habilités sera remplacé sous peu par une nouvelle version. Les principaux changements concernent les annexes qui seront remaniées et renommées. Une newsletter sera publiée aussitôt que le nouveau programme de sûreté sera disponible.

Les programmes de sûreté de même que toute correspondance devront à l'avenir être adressés exclusivement et directement sous forme électronique aux inspecteurs chargés du fret. Les versions papier doivent être réduites au minimum.

Formation et cours:

L'OFAC a certifié l'organisme de formation 2assistU, société établie en Suisse qui formera à l'avenir les responsables de la sûreté des agents habilités pour le compte de l'OFAC. 2assistU organisera à la fois le cours de base et les cours de remise à niveau. Les cours de remise à niveau seront accessibles fin août 2013 (cours en ligne).

Mise en œuvre:

A la faveur de nos inspections, nous avons découvert qu'un chargeur inconnu faisait sécuriser ses expéditions en les faisant transiter par un chargeur connu qui faisait à son tour suivre les marchandises sans plus de contrôle en les déclarant comme « marchandise sécurisée ». Un tel procédé n'est pas admis et entraîne en principe le retrait du statut de chargeur connu. En pareil cas, l'expédition n'est pas sécurisée et doit donc l'être.

Depuis le début de l'année, nos inspecteurs ont mis l'accent sur la formation et les mesures d'assurance qualité lors de leurs inspections. Des améliorations sont possibles dans ces deux domaines qui seront traités plus en profondeur lors des remises à niveau.

Divers: Les comptes rendus obligatoires d'événements sont à adresser directement aux inspecteurs de l'OFAC chargés du fret.

Contact: holger.caspari@bazl.admin.ch

jonathan.zimmerli@bazl.admin.ch

Office fédéral de l'aviation civile
Adresse postale: **CH-3003 Berne**
Siège: Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen
Tél. +41 31 325 80 39/40, Fax +41 31 325 80 32
www.bazl.admin.ch
certifié ISO 9001